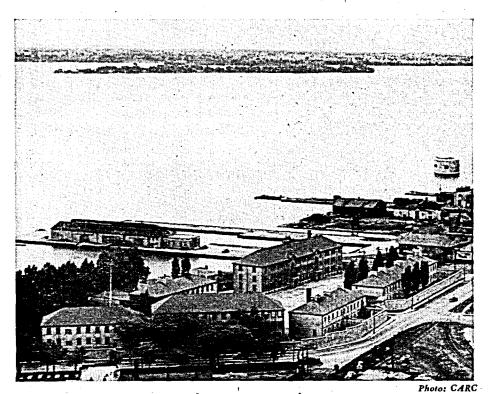
Mines et Relevés techniques, Conseil de recherches sur la défense, et Radio-Canada. Les autres ministères ou services de l'État représentés à ces cours lors des années précédentes ont été les suivants: Travail, Transports, Gendarmerie royale, Conseil national de recherches, Corporation commerciale canadienne et Commission du tarif.

Les grandes industries qui auraient à jouer un rôle vital dans l'effort de guerre ont témoigné un vif intérêt au Collège. L'an dernier, la Compagnie de téléphone Bell a envoyé un représentant, et cette année on s'attendait que la Compagnie Northern Electric et les Chemins de fer Nationaux envoient à leur tour certains de leurs employés supérieurs. Ce système, entre autres avantages, permet de faire entendre, au cours de discussions dirigées en grande partie par des officiers des Services armés et des fonctionnaires du Service civil, le point de vue de gens n'ayant aucun caractère officiel.

Le Conseil de direction

Voilà pour les étudiants. Quant au corps professoral, il n'y en a pas à proprement parler. Le Collège est dirigé par un Commandant, qui est, à l'heure actuelle, l'un des militaires les plus expérimentés du Canada, le lieutenant-général G. G. Simonds, CB, CBE, DSO, précédemment directeur des études au Collège impérial de défense. Le Commandant est secondé par un Conseil de direction de quatre personnes, lesquelles sont nommées, comme le Commandant d'ailleurs, pour une période de deux ans. Le Conseil de direction se compose d'un représentant de chacune des trois armes et d'un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures. Toutefois, ce Conseil dirige plus qu'il n'enseigne. Ses membres ne donnent pas de cours; ils n'ont pas la prétention d'être plus sages ou mieux informés que les étudiants et s'efforcent



LE COLLÈGE NATIONAL DE DÉFENSE

Le Collège national de défense, au fort Frontenac, à Kingston (Ontario). A l'arrière-plan, le lac Ontario.